

Neuchâtel, le 7 mai 2020

Mesdames, Messieurs,
cherEs amiEs en Christ

Dans ses séances du 29 avril et 6 mai, le Conseil synodal a passé en revue les différentes activités suspendues dès le 19 mars dernier.

- Les activités et les rencontres présentiellees des groupes de l'EREN restent suspendues.

Mais le Conseil synodal autorise - en respectant les mesures sanitaires et sociales à savoir le lavage des mains, la désinfection des tables et surtout l'espace : 4m² par personne, et sachant que les personnes à risques en vertu du bon sens doivent se récuser et siéger si nécessaire par téléphone, skype ou tout autre moyen - :

- les rencontres des conseils (dont les Conseils paroissiaux et colloques), comités et les commissions indispensables au fonctionnement démocratique de l'Église;
- les délégations de l'EREN dans le canton, en Romandie ou en Suisse, si elles sont indispensables au fonctionnement démocratique de l'Église;
- les rencontres individuelles (par exemple les entretiens pastoraux), uniquement sur demande, avec les mesures sanitaires habituelles : lavage des mains avant et après l'entretien, aucun contact physique avec la personne, port du masque recommandé et maintien de la distance de deux mètres.

Par contre les Conseils de communauté locale et les Centres d'activités ne sont pas encore autorisés à reprendre, les cultes et les animations locales étant à ce jour suspendus.

Le Conseil synodal a pris les décisions suivantes :

- Les Assemblées de paroisse sont reportées au deuxième semestre de l'année. Il demande par contre que les comptes adoptés par les Conseils paroissiaux et vérifiés par les vérificateurs soient envoyés d'ici fin juin au Conseil synodal, qui est l'organe de surveillance des paroisses.
- Les cultes restent suspendus au moins jusqu'au 8 juin, selon les informations données par le Conseil fédéral. Le Conseil synodal a reçu des recommandations de l'EERS pour un plan de protection pour la célébration des cultes dominicaux. Elles seront transmises aux président-es des Conseils paroissiaux et aux modérateurs/trices par un autre courrier afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Le Conseil synodal reviendra aussi sur ces mesures.

Par contre, pour les baptêmes et les mariages, le Conseil synodal a décidé de maintenir leurs suspensions en tout cas jusqu'à fin août. Pour les baptêmes, il s'agit de donner du temps aux paroisses et aux communes propriétaires des temples d'organiser les cultes dominicaux, puis après quelques semaines d'expériences de voir comment intégrer les personnes venues pour le baptême à une assemblée ordinaire. Pour les mariages, les mesures de protection devront être aussi pensées à partir de l'expérience acquise lors des cultes dominicaux.

- Pour les Services funèbres, les mesures restent identiques à celles indiquées dans le courrier du 30 avril. La seule mesure nouvelle : les offrandes sont à nouveau autorisées.

Pour rappel :

les célébrations se font dans l'intimité, le Conseil synodal a confirmé les mesures transmises par l'EERS et par son président en date du 24 avril 2020.

À partir du 27 avril, les « inhumations dans le cercle familial » sont autorisées. Cela signifie la suppression du nombre déterminé de 20 participants. Le nombre peut s'élever à 50 personnes. En raison des prescriptions impératives en matière de distance et d'hygiène, seul le choix du lieu constitue un facteur limitatif pour le nombre de participants. Conformément aux explications de l'OFSP, il est recommandé que les officiant-es, en concertation avec les entreprises des pompes funèbres, discutent avec les proches/la famille en deuil pour convenir du nombre de participants en fonction des conditions du lieu. L'ordre de grandeur indiqué est une surface de 4m² par personne.

Le Conseil synodal confirme les points à suivre :

- *Les personnes qui participent à la cérémonie doivent faire partie du cercle de la famille, par conséquent invitées par la famille proche et non par une annonce dans le journal*
 - *Le principe du respect des distances sociales par personne doit être respecté. Par conséquent le lieu de la cérémonie doit respecter les 4m² par personne. L'espace du lieu détermine le nombre de personnes admises à la cérémonie. Le lieu de la cérémonie doit être choisi en concertation entre les parties prenantes : famille, entreprise de Pompes funèbres et officiant-e.*
 - *Les directives sur la préparation de la cérémonie restent identiques : à savoir elles se font à 5 personnes au maximum dans un local paroissial ou un espace respectant les distances sociales de 4m² par personne.*
- Les activités pour l'enfance et la jeunesse se poursuivent en virtuel comme en période de confinement. Une ouverture possible pourrait se faire en juin, après les premières semaines de déconfinement mises en place par les écoles. Le souhait du Conseil synodal serait que les paroisses puissent marquer par une "petite activité" la fin de l'année scolaire. En tout cas jusqu'au 5 juin, les leçons de religion à l'école sont suspendues afin de laisser à l'école le temps d'expérimenter les mesures qu'elle a prises et à l'EREN de voir comment elle peut s'y intégrer pour le mois de juin ou à la rentrée d'août.
 - Les Conseils paroissiaux sont encouragés, sous l'impulsion de la plateforme KT, à annoncer d'ores et déjà aux catéchumènes et à leurs parents que l'EREN toute entière prévoit de consacrer le week-end du Jeûne fédéral (19 au 21 septembre) à la clôture de l'année catéchétique 2019-2020. Des camps ou des journées seront organisés par les groupes jeunesse des paroisses, si les mesures sanitaires le permettent, ainsi que les cultes de fête et de confirmation.
 - La rencontre de juin 2020 des permanent-es est reportée en 2021 (9 et 10 juin).
 - Les forfaits des frais de déplacement des permanents ne sont pas modifiés, tout en étant conscient que les déplacements ont diminué.
 - Il est demandé aux modérateur/trices et responsables de revoir le planning des vacances des permanent-es pour le restant de l'année 2020 et de le transmettre aux RH d'ici fin mai, sachant que :
 - suite aux mesures de protection imposées (vis-à-vis de la population à risque), il ne peut être fait appel au Service de remplacement pour pallier des

impossibilités dans les cultes et permanences de service funèbre, dues aux prises de vacances;

- les vacances doivent être réparties équitablement, pour les permanent-es d'une équipe/colloque, entre les périodes scolaires et les vacances scolaires, en tenant compte néanmoins, dans la mesure du possible, des souhaits des parents d'enfants en âge scolaire. Au besoin, les vacances doivent être fractionnées (sauf une fois dans l'année 2 semaines consécutives, selon le CO).

Le Conseil synodal informe

- que les ministres de notre Eglise ont poursuivi leur ministère d'une manière différente, raison pour laquelle le Conseil synodal n'a pas imaginé demander des RHT (réduction d'horaire de travail ou chômage partiel); d'autre part légalement il semblerait que cela ne soit pas possible.

Plus particulièrement pour les services cantonaux, le Conseil synodal a décidé que :

- toutes les activités présentiellees impliquant des groupes et des bénévoles restent suspendues;
- les activités présentiellees des permanent-es dans les institutions doivent suivre les directives sanitaires et sociales édictées par le Canton et les institutions et par le comité, le collège ou la commission ecclésiastique (Cocah, Dorcas, etc). Ainsi chaque mission est particulière et nécessite une concertation entre les parties prenantes : institution, organe ecclésiastique, responsable du service cantonal et permanent-es. Les responsables pour l'EREN sont Jacqueline Lavoyer-Bünzli (Développement communautaire), Patrizia Conforti et Christian Miaz (aumôneries). Patrizia Conforti ayant été nommée par le Conseil synodal le 1^{er} mai est secondée par le président pour les questions concernant la reprise des activités pour le secteur aumônerie.

Le Conseil synodal réitère sa reconnaissance pour le dynamisme montré depuis le 19 mars.

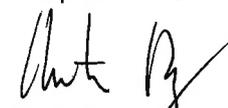
Il sera important de retirer de cette période des enseignements sur la manière dont la créativité a été stimulée. Le retour à la normale ne sera pas un copier-coller d'avant le COVID-19, mais une ouverture sur le processus EREN2023 de changement d'être et de faire Eglise dans notre société et dans les années à venir.

Les conséquences impacteront nos rites, nos enseignements, nos moyens d'évangélisation, nos diffusions, mais aussi les finances des paroisses et de la caisse centrale. Il nous faudra gérer ces conséquences avec confiance et sérénité, car la première leçon que nous pouvons retenir de cette crise, c'est que nous allons survivre : le dynamisme et la souplesse sont là, la joie aussi à n'en pas douter...

Que le Seigneur vous bénisse et vous garde dans sa paix.

Que le Seigneur vous donne le calme et la sérénité dans votre ministère et engagement au service des membres de l'Eglise et de la population neuchâteloise.

Au nom du Conseil synodal
le président



Christian Miaz

